



SIVUCOP

Délibération 2023-013

Le Comité syndical du SIVUCOP s'est réuni le 12 AVRIL DEUX MILLE VINGT TROIS, au centre opérationnel- 1 rue Arnoult Laroche à Vernouillet 18h30, sous la présidence de M. Michel DEBJAY, Président.

	Délégués titulaires		Délégués Suppléants	
Verneuil-sur-Seine	Michel DEBJAY	x	Cyril AUFRECHTER	
	Fabien AUFRECHTER	x	Caroline PISICA	
	Anthony HERRY	x	Ania REDJDAL	
Vernouillet	Pascal COLLADO	x	Patrick SAGET	
	Laurent BAIVEL	x	Stéphane LARCHER	
	Henriette LARRIBAU	x	Nicolas COMBARET	

Date de convocation : 05/04/2023

Date d'affichage : 05/04/2023

Nombre de délégués :

En exercice : 6

Présents : 6

Votants : 6

BUDGET PRIMITIF 2023

Le Président donne lecture du projet de budget primitif 2023.

Le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et dépenses annuelles du SIVuCOP. Il est établi en recettes et dépenses, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

Le budget 2023 est présenté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de FONCTIONNEMENT	2 098 368.22 €	2 098 368.22 €
Section D'INVESTISSEMENT	4 538 257.93 €	4 538 257.93 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération prenant acte du déroulement du débat d'orientation budgétaire.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

VOTE le budget primitif du SIVuCOP pour l'année 2023.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

FAIT ET DELIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS,
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,



Le Président,

Michel DEBJAY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux devant le Tribunal Administratif de Versailles à compter de sa publication et de sa transmission au représentant.